



BASKET CLUB BILLEROIS

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU CLUB

1. Le bureau

Le bureau prend les décisions concernant la vie et l'organisation du club. Le Président, a tous les pouvoirs en cas de conflit. En cas d'absence ou de force majeure, un membre du bureau a tout pouvoir de décision temporaire. Le président décidera de la sanction à son retour.

2. Les bénévoles

Tout le monde est le bienvenu pour s'investir d'une quelconque manière au sein du club. Parents, licenciés ou non licenciés peuvent aider ponctuellement ou régulièrement. Il existe plusieurs tâches qui aident au bon fonctionnement du club :

- Être encadrant et / ou assistant
- Arbitrage et table de marque
- Rôle de « parent référent »
- Tenue de la buvette / restauration lors des matchs et évènements
- Aide à l'installation / rangement des événements (vide grenier, tournoi,

ARTICLE 2 : ORGANISATION DE L'EQUIPE

1. Droits et devoirs de l'encadrant

L'encadrant et éventuellement son assistant prennent les décisions concernant l'effectif qui participera au match du weekend, en prenant en compte certains critères :

- ⇒ L'assiduité aux entraînements
- ⇒ L'engagement, la compréhension, le comportement aux entraînements
- ⇒ L'engagement dans la vie du club
- ⇒ Le niveau du joueur et sa progression.
- ⇒ En raison d'évènements imprévisibles ou impératifs durant la saison, le club se réserve le droit d'annuler quelques cours, les parents seront prévenus dans les meilleurs délais. Pendant les vacances scolaires, des stages sont organisés et fortement conseillés.

2. Droits et devoirs du licencié

- ⇒ Les cours doivent être suivis avec assiduité. En cas d'absence, les parents doivent impérativement prévenir l'encadrant ou le parent référent.
- ⇒ Les joueurs ne sont admis dans le gymnase, que pendant leurs heures de cours.

Les enfants doivent être accompagnés (arrivée et départ). Seules les personnes autorisées par le représentant légal, pourront récupérer le ou les joueurs.

- ⇒ L'activité basket ne doit pas être considérée comme une « Halte-garderie ».
- ⇒ Ni l'encadrant, ni les dirigeants de l'association ne peuvent être tenus responsables d'un enfant absent à l'entraînement, non accompagné jusqu'à la salle ou d'accidents survenus en dehors de celle-ci.
- ⇒ Il est demandé de nous signaler toute modification de coordonnées survenues en cours d'année (tel, adresse).

ARTICLE 3 : LES PARENTS REFERENTS

Le club entend faire participer un peu plus et responsabiliser les parents cette saison.

En effet, un parent par équipe sera le « **PARENT REFERENT** » c'est-à-dire la personne qui va gérer les déplacements, la présence des autres parents, le nombre de voitures accompagnantes, ainsi que la mise en place du goûter lors des matches à domicile. Pour cela, un planning sera établi. Ce poste permet d'alléger le travail de l'encadrant qui s'occupe de votre enfant et qui est irremplaçable sur le plan sportif. Cela permet aussi de répartir les transports sur tous les parents, sans solliciter toujours les mêmes personnes.

ARTICLE 4 : BUVETTE

La buvette est un atout financier permettant au club de participer aux réceptions d'après matchs. De ce fait, nous demandons aux parents de tenir la buvette à tour de rôle lors des matches à domicile.

ARTICLE 5 : ARBITRES ET OTM

L'arbitrage et la tenue de la table de marque sont des éléments importants de la vie du club. Sans arbitre et sans table, il n'y a pas de match.

Pour cela vous serez sollicités pour arbitrer, faire une table ou être responsable de salle.

Si un joueur refuse de rendre ce service au club, il ne jouera plus au club avec son équipe, tant que la désignation n'aura pas été honorée.

Des formations seront proposées en début de saison.

Ce petit coup de main est d'une grande utilité pour le club !

ARTICLE 6 : LES DEPLACEMENTS

Les déplacements des joueurs vers leur lieu de match (quand il a lieu à l'extérieur) se faisant par voiture, il est souhaitable qu'un roulement soit effectué. Ce roulement sera planifié par le PARENT REFERENT.

ARTICLE 7 : LES LOCAUX ET LE MATERIEL

Le club et la mairie mettent à disposition des licenciés, le gymnase et le matériel nécessaire à la pratique du basket : tout cela doit être respecté.

Le non-respect pourra entraîner le coût des réparations à la seule charge du licencié. Concernant les maillots, il faudra en prendre le plus grand soin et les ramener au club, une fois la saison terminée. Une caution de 50€ sera demandée à l'inscription.

ARTICLE 8 : REGLES DE COMPORTEMENT ET LITIGES

Le club est un lieu d'échanges, d'apprentissage des règles de comportement en communauté ; tout comportement ou propos antisportif envers quiconque pourront entraîner l'exclusion définitive du licencié.

En cas de litige, le joueur, le parent peut demander à l'encadrant de le rencontrer pour s'expliquer.

En cas d'échec il peut demander à être entendu par le bureau.

ARTICLE 9 : CAUTIONS ET SANCTIONS

En raison de problèmes disciplinaires survenus les années précédentes, la demande d'un chèque de caution est nécessaire, correspondant aux amendes demandées par le comité et/ou FFBB :

- ⇒ 300€ pour les U20 et les séniors
- ⇒ 200€ pour les U17 et U18
- ⇒ 100€ pour les U15

Celui-ci sera encaissé si le joueur ne règle pas les amendes facturées.

Si aucun incident ne survient au cours de la saison, le chèque vous sera restitué.

Aucune licence ne sera délivrée en l'absence de caution.

Sanctions fédérales à l'encontre du licencié fautif

FAUTES TECHNIQUES	Amende Financière à l'encontre du joueur	Décision du Club en complément de la sanction financière
1 ^{ère} faute	30 Euros	1 ^{er} Avertissement
2 ^{ème} faute	130 Euros	2 ^{ème} Avertissement + 2 désignations Arbitre ou suspension 1 match
3 ^{ème} faute	295 Euros	Suspension 3 Matches + Désignations 4 Samedis
4^{ème} Faute	450 Euros	Commission discipline ligue + Club
5^{ème} Faute	770 Euros	Commission discipline Ligue + Départ du Club
Dossier Disciplinaire	350 Euros + amende Commission	Commission discipline Ligue + Départ du club
Faute Disqualifiante avec Rapport	350 Euros	Commission discipline Ligue + Départ du club

Sanctions collectives équipe partagée entre le nombre de joueur

FORFAIT JEUNES à partager entre tous les membres de l'équipe	FORFAIT ADULTES à partager entre tous les membres de l'équipe
1 ^{er} : 30 Euros	1 ^{er} : 90 Euros
2 ^{ème} : 30 Euros	2 ^{ème} : 120 Euros
3 ^{ème} : 120 Euros – Fin du championnat et saison	3 ^{ème} : 240 Euros – Fin du championnat et fin de saison
	Forfait Coupe/Trophée : 120 Euros
	Forfait Coupe/trophée à partir de ¼ Finales : 240 Euros



**REGLEMENT INTERIEUR
SAISON 2024-2025**

Je soussigné(e)

Responsable légal de l'enfant :

Déclare avoir pris connaissance et approuvé le présent règlement intérieur.

DATE :

Signature des parents :

Signature du licencié :

RAPPEL : les parents sont tenus d'accompagner les enfants jusqu'au gymnase et de venir les récupérer à l'heure de fin d'entraînement.

En cas d'impossibilité, seules les personnes désignées ci-dessous sont autorisées à venir chercher l'enfant :

NOM :

PRENOM :

NUMERO DE TELEPHONE :

NOM :

PRENOM :

NUMERO DE TELEPHONE :